



PÔLE AFFAIRES CULTURELLES, FESTIVITÉS, SPORTS
ET VIE ASSOCIATIVE

N/Réf : JB/MM/N° 01/2026
Dossier suivi par : Martine MONGENS
Tél : 04 42 13 25 47
Mail : festivites@mairie-carrylerouet.fr

58^{ème} GRAND PRIX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE LA VILLE DE CARRY-LE-ROUET 2026

REPORT : nouvelles dates du 11 au 25 avril 2026

Règlement

Article 1

Créé et doté par la municipalité de Carry-le-Rouet, ce concours est ouvert à tous les artistes peintres, dans les catégories « huiles-acryliques et aquarelles-pastels » uniquement.

Le concours est ouvert aux sculpteurs, sous réserve d'au moins 5 artistes.

Le premier prix de chaque catégorie ne pourra plus concourir pendant 3 ans.

Ne seront acceptées que 2 œuvres par artiste, toute catégorie confondue.

Le sujet est libre, aucune copie d'œuvre originale ne pourra concourir.

Seules les œuvres sélectionnées par le jury seront exposées à la Bergerie.

Article 2

Les œuvres retenues seront exposées à la Bergerie, **du samedi 11 au samedi 25 avril 2026**.

Le vernissage se déroulera à la Bergerie, **le samedi 11 avril 2026**, à partir de 10 h 30. La remise des prix, avec présence obligatoire des lauréats, sera suivie d'un apéritif convivial offert par la municipalité.

Le jury se réunira en février 2026 et décernera de nombreuses dotations dont :

- 1^{er} prix Huile-Acrylique : 500 euros
- 1^{er} prix Aquarelle-Pastel : 300 euros
- 1^{er} prix Sculpture : 500 euros

- Le retrait des œuvres s'effectuera à la Bergerie, **le samedi 25 avril 2026, de 10h00 à 16h00 non-stop**.

Passé ce délai, les œuvres pourront être récupérées à l'hôtel de ville au Pôle festivités.

Article 3

Le droit d'inscription fixé à 16 euros par œuvre, sera réglé par chèque à l'ordre du Trésor Public et retourné avec le bulletin d'inscription ci-joint ainsi que le règlement dûment signé, au plus tard le **vendredi 13 mars 2026**, à l'adresse suivante :

Pôle affaires culturelles, festivités, sport et vie associative
Hôtel de ville – Montée des Pescadous – 13620 CARRY LE ROUET

Les frais d'inscriptions seront remboursés pour tout œuvre non retenue.

Article 4

Seront admis :

Catégorie Huile et Acrylique **sur châssis (sans cadre)** avec système d'accrochage fiable et **accompagnées du 2^{ème} bulletin de participation collé au dos de l'œuvre.**

- 1- Les tableaux compris entre 8 points (46 x 38 cm) et 30 points (92 x 73),
- 2- Les formats carrés entre 40 x 40 cm et 80 x 80 cm,

Catégorie Aquarelle et Pastel **avec baguette et sous-verre** avec système d'accrochage fiable et **accompagnées du 2^{ème} bulletin de participation collé au dos de l'œuvre.**

- 1- Cadres compris (46 x 38 cm) et (92 x 73),
- 2- Les formats carrés entre 40 x 40 cm et 80 x 80 cm,

Catégorie Sculptures devront être **emballées, rangées dans une caisse rigide et fermée**, et **accompagnées du 2^{ème} bulletin de participation.**

Les participants devront contracter une assurance ; la municipalité se dégageant de toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol.

Article 5

Dates et horaires impératifs pour :

- **Le dépôt des œuvres, à la Salle Calanques (à coté de l'Office de Tourisme, Le samedi 28 mars 2026, de 10h00 à 16h non-stop.**
- **Horaires d'ouverture de l'exposition à la Bergerie :**
Du mercredi au vendredi de 14h à 18h
Les samedis et dimanches de 10h à 12h et de 14h à 18h
- **Le retrait des œuvres, à la Bergerie, le samedi 25 avril 2026, de 10h00 à 16h00 non-stop.**

Article 6

Le fait d'exposer suppose l'entièbre acceptation du présent règlement, un exemplaire devra nous être retourné daté, signé accompagné du bulletin d'inscription ainsi que le ou les chèque(s).

Fait à Le

Nom..... Prénom.....

Signature de l'artiste

Précédé de « Lu et approuvé »



Le Maire
René-Francis CARPENTIER

VILLE DE CARRY-LE-ROUET
Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sport et Vie associative
REPORT : nouvelles dates du 11 au 25 avril 2026

**58^{ème} GRAND PRIX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE 2026
A LA BERGERIE**

BULLETIN D'INSCRIPTION (à coller au dos de l'œuvre)

A remplir très lisiblement et à retourner avant le **VENDREDI 13 MARS 2026, DERNIER DELAI**

Pôle affaires culturelles, festivités, sport et vie associative
Hôtel de Ville - Montée des Pescadous – 13620 CARRY LE ROUET
Tél. : 04 42 13 25 40 Email : festivites@mairie-carrylerouet.fr

Je soussigné Mme ou M. (en majuscule) Prénom

Nom d'artiste (en majuscule)

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Téléphone Fixe Portable.....

Email

MAXIMUM 2 ŒUVRES

TITRE DE L'ŒUVRE	TECHNIQUE / MATERIAU (1)	DIMENSIONS / POIDS (2)	VALEUR ou « Collection Privée »

(1) Pour la peinture : huile, acrylique, aquarelle, pastel / Pour la sculpture : pierre, plâtre, bronze, bois,...

(2) Pour la peinture indiquer les dimensions / Pour la sculpture les dimensions et le poids

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte ses dispositions sans restriction. Je m'engage à couvrir les frais de transport de mon œuvre si nécessaire.

Frais de participation : 16 € par œuvre (1 chèque de règlement à libeller à l'ordre du Trésor Public).

Fait à Le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")



VILLE DE CARRY-LE-ROUET
Pôle Affaires Culturelles, Festivités, Sport et Vie associative
REPORT : nouvelles dates du 11 au 25 avril 2026

58^{ème} GRAND PRIX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE 2026
A LA BERGERIE

BULLETIN D'INSCRIPTION (exemplaire à nous retourner)

A remplir très lisiblement et à retourner avant le **VENDREDI 13 MARS 2026, DERNIER DELAI**

Pôle affaires culturelles, festivités, sport et vie associative
Hôtel de Ville - Montée des Pescadous – 13620 CARRY LE ROUET
Tél. : 04 42 13 25 40 Email : festivites@mairie-carrylerouet.fr

Je soussigné Mme ou M. (en majuscule) Prénom

Nom d'artiste (en majuscule)

Adresse

Code Postal.....Ville.....

Téléphone FixePortable.....

Email

MAXIMUM 2 ŒUVRES

TITRE DE L'ŒUVRE	TECHNIQUE / MATERIAU (1)	DIMENSIONS / POIDS (2)	VALEUR ou « Collection Privée »

(3) Pour la peinture : huile, acrylique, aquarelle, pastel / Pour la sculpture : pierre, plâtre, bronze, bois, ...

(4) Pour la peinture indiquer les dimensions / Pour la sculpture les dimensions et le poids

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte ses dispositions sans restriction. Je m'engage à couvrir les frais de transport de mon œuvre si nécessaire.

Frais de participation : 16 € par œuvre (1 chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public).

Fait à Le

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")